

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Hôtel de Ville
33730 Villandraut
Tél. : 05.56.25.85.55
Fax : 05.56.25.85.56

Nombre de Représentants : 20

Nombre de Présents : 17

Nombre de Votants : 17

Le 12 mars 2010 à 20 H 45 à Noaillan, l'Assemblée Communautaire s'est réunie sous la Présidence de Mme HARRIBEY

Secrétaire de séance : Jeanne-Marie BAUP

Date de convocation : 5 mars 2010

Etaient présents à la réunion :

Laurence HARRIBEY, Jean-Pierre AUROUX, Michel LAGOFUN, Alain CAPS, (Noaillan) ; Josette DUDON, Jeanne-Marie BAUP (Uzeste), Mireille EDOUARD (Villandraut) ; Maryse BANQUET RENARD, Bernard BORDESSOULLES (Lucmau) ; Roselyne LALANNE, Jean BUNGERT, Marielle CRUSE (Préchac) ; Sophie BONNIN, Véronique LAGARDERE (Cazalis), Isabelle DEXPERT (Pompéjac), Mireille MORLET (Bourideys).

Absents excusés :

Marianne LABOUILLE (Bourideys), Dominique PAIROYS, Eric COURCY (Villandraut).

Approbation du compte rendu précédent

Madame la Présidente donne lecture du compte rendu de la plénière du 12 février 2010.

Ce compte rendu est approuvé à l'unanimité des présents.

Ordre du jour :

Madame la Présidente propose à l'Assemblée d'examiner en questions diverses les points suivants ;

Adhésion à Eveil Culturel,

Semaine du Développement Durable,

Charte Parc Régional des Landes de Gascogne.

L'Assemblée n'ayant aucun autre point à proposer, ces trois points seront examinés en fin de séance.

Commission 1.

Monsieur SENTILHES expose l'examen de la méthode et des propositions de budgets. Madame la Présidente précise que ceci constitue la base d'un débat d'orientation budgétaire. Elle propose que compte tenu du fait que les taux de fiscalité ne peuvent être votés à ce jour faute d'information, le vote du budget se ferait ainsi en plénière d'avril. Elle rappelle que la Commission 1 s'est réunie le 9 mars 2010 en amont de cette plénière et que tous les éléments examinés lors de cette séance ont été préalablement étudiés par la Commission.

Chaque élu dispose dans son dossier de tableaux comportant les propositions de Budget 2010 avec un rappel des Budgets 2009, une colonne précisant les réalisations aux comptes administratifs et une consolidation pour chaque Budget. Il est suggéré de commencer par les budgets annexes pour terminer par le Budget Général.

Transport à la demande

Ce Budget est constitué d'une seule section en fonctionnement dont 50 % du déficit est pris en charge par le Conseil Général. Il est constaté une baisse de fréquentation en 2009 qui nécessiterait une communication pour préciser que ce service est proposé à toute personne à mobilité réduite quelque soit son âge ou la raison de son manque de mobilité.

Base Nautique et Piscine

Ce budget présente un excédent de 32 950,94 € en fonctionnement, néanmoins les restes à réaliser en investissement et le programme 2010 qui a été examiné en commission le 10 mars 2010 amène le besoin de financement à 98 396,26 €.

Il sera proposé d'affecter le résultat de 32 950 € de la section de fonctionnement au 1068 des recettes d'investissement et de financer le reste par un virement du Budget Général de 92 823 €.

Aide à Domicile

Ce budget fonctionne essentiellement avec les 25 000 heures dispensées aux bénéficiaires. Il présente un excédent de fonctionnement de 14 567,62 € après virement au Budget Général de 35 000 € - participation aux frais généraux et un excédent d'investissement de 16 557,02 € constitué de restes à réaliser programmés en 2009 pour l'adhésion à l'UDCASS.

La question des reversements aux CCAS a été posée en Commission 1.

Tous les autres points soulevés devraient être résolus par notre adhésion à l'Union Nationale et à l'Union Départementale des CCAS, ils constituent donc les travaux de la commission en charge.

Multi accueil

Ce budget reflète fortement la politique d'action sociale de la Cdc. Il présente traditionnellement un déficit en fonctionnement, en 2009 de 14 930,97 € et un déficit en Investissement de 11 254,22 €. Il est donc alimenté par le budget général, en 2010 pour 90 395 €.

A souligner une légère augmentation de recettes dont l'origine peut être attribuée à l'amplitude horaire, au dépassement horaire, à l'ouverture du mercredi après-midi, et au quotient familial. Ces points seront examinés par la commission en charge.

Les 3 Circonscriptions

Ce budget presque uniquement constitué de Restes à Réaliser reflète peu une année d'exploitation du fait de sa spécificité de programme pluriannuel.

Il présente un excédent de fonctionnement de 35 164,09 € et un besoin de financement de 33 210,20 €.

Il sera proposé une affectation de résultats de 33 210 € et un virement du Budget général de 8 040 €.

Il sera également proposé une première opération de cession pour 10 000 €.

Cette opération est effectivement en phase de finition et la commercialisation devrait débuter courant du 2^{ème} semestre 2010. Une aide à la commercialisation pourrait être sollicitée auprès de Leader pour un montant équivalent à 50 % des frais engagés.

Ordures Ménagères et Déchetterie

Madame la Présidente expose que ce budget a fait l'objet d'une réflexion au sein de la Commission 4 puis de la Commission 1, les propositions soumises au Débat d'Orientations budgétaires se traduisent de la façon suivante ;

En fonctionnement :

Augmentation des charges générales pour l'optimisation du service

Augmentation des charges salariales (embauche de 2 contrats occasionnels pour 6 mois pour satisfaire à l'optimisation du service et au remplacement des agents en période de Congés Payés – rémunération des agents).

En investissement :

Achats divers liés à l'optimisation du service et d'un camion benne.

Pour ce faire, il sera proposé une affectation de résultat de 36 868 € pour un excédent de fonctionnement de 133 783,78 € et un besoin de financement de 36 868,93 €.

La commission propose l'examen d'une baisse de la Redevance en 2011.

Budget général

Ce budget présente un excédent de fonctionnement de 87 451,34 € et un besoin de financement de 128 341,49 €. Il est suggéré une affectation de résultat de 87 451 € et un virement à la section d'investissement de 21 442 €.

Les propositions d'investissement en 2010 sont examinées.

La commission a analysé le financement des investissements des années 2007 à 2009. Sachant que l'emprunt inscrit sur les années antérieures n'a jamais été réalisé et compte tenu, du programme 2010, il sera proposé l'inscription d'un emprunt de 389 836 €.

Madame la Présidente suggère qu'une délibération de principe soit adoptée afin de permettre la consultation des organismes, l'étude de la durée et le montant des annuités d'ici au vote des budgets.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, le Conseil Communautaire, décide de :

- Autoriser Madame la Présidente à lancer la consultation pour la réalisation d'un emprunt au Budget Général 2010,
- Charger Madame la Présidente de l'ensemble des formalités nécessaire à l'exécution de la présente.

Compte Administratif – Vote

Monsieur BUNGERT, à qui a été confié la Présidence de séance après que la Présidente se soit retirée, présente les comptes administratifs comme suit

Budget	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Cumul	Cumul
Transport	Fonctionnement		Investissement		Dépenses	Recettes
Report N-1	0	0	0	0	0	0
Exercice N	17117,72	17118,38	0	0	17117,72	17118,38
TOTAL	17117,72	17118,38	0	0	17117,72	17118,38
Résultat cloture		0,66			0,00	0,66
Excédent Fonct		0,66				
Déficit Fonct						
Excédent Inv						
Déficit Inv						
Restes à R						
Excédent financement						
Besoin financement						

Budget	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Cumul	Cumul
Base N et Piscine	Fonctionnement		Investissement		Dépenses	Recettes
Report N-1	11 296,01	0,00	3 108,31		14 404,32	0,00
Exercice N	113 902,92	158 149,87	36 720,94	6 878,99	150 623,86	165 028,86
TOTAL	125 198,93	158 149,87	39 829,25	6 878,99	165 028,18	165 028,86
Résultat cloture		32 950,94	32 950,26			0,68
Excédent Fonct		32 950,94				
Déficit Fonct			32 950,26			
Excédent Inv						
Déficit Inv						
Restes à R			68 941,00	3 495,00		
Excédent financement						
Besoin financement			98 396,26			

Budget	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Cumul	Cumul
Aide A Domicile	Fonctionnement		Investissement		Dépenses	Recettes
Report N-1		14 599,00		634,51	0,00	15 233,51
Exercice N	421 918,24	421 886,86		15 922,51	421 918,24	437 809,37
TOTAL	421 918,24	436 485,86	0,00	16 557,02	421 918,24	453 042,88
Résultat cloture		14 567,62		16 557,02		31 124,64
Excédent Fonct		14 567,62				
Déficit Fonct						
Excédent Inv				16 557,02		
Déficit Inv						
Restes à R			16 557,02			
Excédent financement						
Besoin financement						

Budget	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Cumul	Cumul
Multi accueil	Fonctionnement		Investissement		Dépenses	Recettes
Report N-1	29 752,33		7 751,24		37 503,57	0,00
Exercice N	242 948,00	257 769,36	6 831,22	3 328,24	249 779,22	261 097,60
TOTAL	272 700,33	257 769,36	14 582,46	3 328,24	287 282,79	261 097,60
Résultat clôture	14 930,97		11 254,22		26 185,19	
Excédent Fonct						
Déficit Fonct	14 930,97					
Excédent Inv						
Déficit Inv			11 254,22			
Restes à R						
Excédent financement						
Besoin financement						

Budget	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Cumul	Cumul
Les 3 Cirons	Fonctionnement		Investissement		Dépenses	Recettes
Report N-1				110 337,71	0,00	110 337,71
Exercice N	8 870,91	44 035,00	208 983,64	131 756,73	217 854,55	175 791,73
TOTAL	8 870,91	44 035,00	208 983,64	242 094,44	217 854,55	286 129,44
Résultat clôture		35 164,09		33 110,80		68 274,89
Excédent Fonct		35 164,09				
Déficit Fonct						
Excédent Inv				33 110,80		
Déficit Inv						
Restes à R			469 912,00	403 591,00		
Excédent financement						
Besoin financement			33 210,20			

Budget	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Cumul	Cumul
OM Déchetterie	Fonctionnement		Investissement		Dépenses	Recettes
Report N-1		88 180,46	14 938,00		14 938,00	88 180,46
Exercice N	414 477,80	460 081,12	21 491,39	84 791,46	435 969,19	544 872,58
TOTAL	414 477,80	548 261,58	36 429,39	84 791,46	450 907,19	633 053,04
Résultat clôture		133 783,78		48 362,07		182 145,85
Excédent Fonct		133 783,78				
Déficit Fonct						
Excédent Inv				48 362,07		
Déficit Inv						
Restes à R			97 851,00	12 620,00		
Excédent financement						
Besoin financement			36 868,93			

Budget	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Cumul	Cumul
Budget Général	Fonctionnement		Investissement		Dépenses	Recettes
Report N-1		73 198,03	205 364,65		205 364,65	73 198,03
Exercice N	1 082 606,85	1 096 860,16	403 826,93	849 919,09	1 486 433,78	1 946 779,25
TOTAL	1 082 606,85	1 170 058,19	609 191,58	849 919,09	1 691 798,43	2 019 977,28
Résultat clôture		87 451,34		240 727,51		328 178,85
Excédent Fonct		87 451,34				
Déficit Fonct						
Excédent Inv				240 727,51		
Déficit Inv						
Restes à R			369 069,00			
Excédent financement						
Besoin financement			128 341,49			

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, le Conseil Communautaire :

- Approuve l'ensemble des comptes administratifs 2009 et,
- Charge, Madame la Présidente, de l'ensemble des formalités afférentes

Compte de gestion

Madame la Présidente, revenue en séance, présente les comptes de gestion 2009 et expose qu'ils sont conformes aux Comptes Administratifs.

Où l'exposé de Madame la Présidente et à l'unanimité des présents, le Conseil Communautaire :

- Constate que les Comptes de gestion sont conformes aux comptes administratifs 2009,
- Charge, Madame la Présidente, de l'ensemble des formalités afférentes.

Convention SACPA

Madame la Présidente propose de renouveler la Convention avec cet organisme, fait état d'un courrier de la commune de Villandraut refusant de régler les interventions sous prétexte de délibération rétroactive, précise qu'il ne s'agit pas d'une rétroactivité mais d'une précision écrite à un débat mené à l'occasion de la première signature.

Madame la Présidente précise que la Communauté de Communes se substitue aux communes pour la signature de cette convention afin de permettre aux petites communes d'accéder à ce service, et demande toutefois qu'il soit acté que chaque commune paie les interventions demandées à cet organisme sachant que la Communauté de Communes du Canton de Villandraut prend à sa charge l'adhésion forfaitaire appliquée en cas de seuil non atteint.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, le Conseil Communautaire :

- Approuve l'exposé de Madame la Présidente,
- L'autorise à signer la convention 2010,
- Prend acte des conditions de gestions de ce service et
- Charge Madame la Présidente de l'ensemble des formalités nécessaires à l'exécution de la présente.

Convention avec le Pôle Emploi

Madame la Présidente présente les travaux menés au sein des Commissions 5 – 4 et 1 concernant les besoins en personnel et offre de pourvoir par le recrutement d'un CUI au service enfance et un au service technique.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, le Conseil Communautaire, décide de :

- Autoriser, Madame la Présidente, à signer deux conventions avec le Pôle Emploi et
- Charge, Madame la Présidente, de toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente.

Cotisations 2010 aux organismes de regroupement

Madame la Présidente propose de cotiser comme chaque année aux organismes de regroupement pour les montants inscrits au Budget 2010.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, le Conseil Communautaire, décide de :

- Cotiser aux organismes de regroupement, comme suit,
 - ADCF 455,20 €
 - Comice Agricole – 792,80 €
 - Adelpa – 200 €
 - AMG – 309,03 €
 - Mission locale cotisation 2010 – 1.2 € par habitant
 - CAUE -100 €
 - UNCCAS – 206.47€
- Dit que les sommes sont inscrites au chapitre 65 du budget général,
- Charge, Madame la Présidente, de toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente.

OPAH

Madame la Présidente rappelle que :

La convention signée avec le Pays des Landes de Gascogne le 1^{er} septembre 2004 pour une durée de 5 ans concernant les Opérations d'Amélioration de l'Habitat menées par des propriétaires bailleurs optant pour le loyer par conventionnement prévoit une participation de la Communauté de Communes du Canton de Villandraut à hauteur de 5 % et,

Présente les dossiers de demande déposés avant le 31 décembre 2009 pour les montants de 1 988 – 2 895 et 2 607 € soit 5 % d'enveloppes respectivement estimées à 37 596.30 – 62 054 et 52 127 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire décide :

- D'octroyer 5 % de l'enveloppe finale consacré à ces travaux
- Dit que les sommes nécessaires sont inscrites au chapitre 65 du Budget Général et,

- Charge Madame la Présidente d'accomplir toutes formalités nécessaires à l'exécution de la présente.

Commission d'Appels d'Offres

Avenant au Marché SMIVOM pour la collecte des Ordures Ménagères

Madame la Présidente fait état d'un courrier de la Sous préfecture concernant l'avenant au Marché SMIVOM pour la collecte des Ordures Ménagères et expose le contenu du Procès Verbal de la Commission d'Appels d'offres qui s'est tenue ce jour et qui propose d'accepter l'Avenant et de soumettre à nouveau en plénière.

Où le rapport de Madame la Présidente et à l'unanimité des présents, le Conseil Communautaire, décide de :

- Accepter l'avenant au Marché SMIVOM pour un montant de 115 237.90 € HT,
- Charger Madame la Présidente de toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente.

Opération : Réalisation de l'aménagement d'une zone d'activités "Les 3 Cirons" – Travaux de démolition et de réhabilitation de deux autres bâtiments

Avenant n° 1 au Marché n° 2009-0039-000114-00-00 – Lot 02 : Charpente / Couverture / Zinguerie : Titulaire Sarl SVG

Avenant n° 1 au Marché n° 2009-0038-000114-00-00 – Lot 01 : Démolition / Gros Oeuvre : Titulaire Sarl Joël CHAVALUX

Madame la Présidente expose que la CAO dûment convoquée a examiné dans le cadre de la réhabilitation de la salle des machines (Bâtiment A) et de la maison de Maître (bâtiment B), des « adaptations chantier » qui ont modifié les prestations des entreprises de gros œuvre (Lot 1), et de charpente (Lot 2), étant précisé que seul le marché de l'entreprise SVG n° 2009-0039 nécessitait l'avis de la CAO.

Le pourcentage d'augmentation du marché de base n° 2009-0039, dont le titulaire est l'entreprise SVG, généré par ces travaux, est de l'ordre d'environ + 5,95 %.

Le montant initial du marché était de 139 482,70 €HT, l'avenant n° 1 s'élève à 8 303,00 € HT, le nouveau montant du marché est de 147 785,70 € HT.

Le pourcentage de diminution du marché n° 2009-0038, dont le titulaire est la Sarl Joël CHAVALUX, généré par les modifications de prestations, est de l'ordre d'environ - 9,85 %,

Le montant initial du marché était de 134 837 € HT, l'avenant n° 1 tenant compte des modifications de prestations représente une moins value de 13 729 €HT, ce qui ramène le marché à 121 558 € HT.

Ces modifications de prestations ont une incidence sur le délai d'exécution qu'il convient de prolonger de 2 mois par rapport au délai initial, soit une fin du délai contractuel au 05/04/2010.

Toutes les clauses du marché initial non modifiées par le présent avenant demeurent applicables.

Le montant du budget global initial de l'opération est maintenu.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, le Conseil Communautaire, décide :

- D'accepter les modifications de prestations et l'incidence sur le délai d'exécution, comme suit :

TABLEAU RECAPITULATIF DES + et - VALUES

PLUS VALUES	UNITE	QTE	PU	HT
LOT 1 MACONNERIE				
Démolition pour passage transfo	u	1	415,83	415,83
Traitement murs porteurs	ml	50	25,12	1 256,00
Traitement charpente - pannes	inj	120	1,63	195,60
Traitement charpente - fermes	inj	225	1,63	366,75
Application insecticide ensemble	u	1	389,95	389,95
Traitement escalier	ens	1	51,68	51,68
Démolition et agrandissement passage	u	1	1 900,00	1 900,00
Sous total HT				4 575,81
LOT 2 CHARPENTE				
Structure bois bât A	ens	1	40 125,00	40 125,00
Accrochage parois exist structure bois	ens	1	3 100,00	3 100,00
Lambris laine de verre ép 20 sur 3 nefs	ens	1	14 200,00	14 200,00
Démolition, évacuation charpente mécanique	ens	1	8 100,00	8 100,00
Sous total HT				65 525,00
Total plus values				70 100,81
MOINS VALUES				
LOT 1 MACONNERIE				
Fourniture et pose boitier Mur Tronic	u	1	11 869,45	-11 869,45
Fourniture et pose ensemble rampe handicapésf		1	5 985,36	-5 985,36
Sous total HT				-17 854,81
LOT 2 CHARPENTE				
Fourniture et pose charpente bois bât A	ens	12	800,00	-9 600,00
Pannes passentes et faitage bât A	ens	7,29	1 200,00	-8 748,00
Panneaux sandwich finition lambris bât A	ens	418	93,00	-38 874,00
Sous total HT				-57 222,00
Total moins values				-75 076,81

- Charge Madame la Présidente de l'ensemble des formalités nécessaires à l'exécution de la présente.
- D'autoriser la SEM GIRONDE DEVELOPPEMENT, son mandataire, à signer et notifier les avenants correspondants

Commission 2

Fonctionnement

Madame la Présidente rend compte des propositions de la Commission 2 concernant le renouvellement des Marchés à Bon de commande pour l'entretien et pour le fauchage, débroussaillage de la voirie communautaire. Elle propose d'être autorisée à lancer les consultations.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, le Conseil Communautaire, décide :

- D'autoriser, Madame la Présidente, à lancer ces consultations et
- Charge, Madame la Présidente, de toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente.

Investissement

Madame la Présidente expose que cette commission a également listé les travaux à exécuter en investissement pour 2010. Elle précise qu'ils ne pourront être suivis dans leur exécution par la DDTM comme c'était le cas jusqu'à présent dans le cadre de la convention ATESAT. Elle propose de consulter auprès de cabinets spécialisés sachant qu'en interne, la Communauté de Communes du Canton de Villandraut n'a pas la technicité nécessaire.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, le Conseil Communautaire, décide :

- D'autoriser, Madame la Présidente, à lancer cette consultation et
- Charge, Madame la Présidente, de toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente.

Commission 3

Les 3 Cirons

Madame la Vice Présidente expose que outre, les points évoqués plus tôt en séance, pour rappel ; Retard dans le programme pour des problèmes liés à la charpente et Avenants examinés en CAO, les travaux s'orientent aujourd'hui vers la commercialisation des lots.

Madame DEXPERT précise que des fonds européens pourraient être sollicités sachant que Leader finance à hauteur de 50 %.

Tourisme

Madame la Vice Présidente expose que le programme « signalétique » se déroule comme prévu et la livraison est programmée pour fin mars – date à préciser. Elle soumet un problème d'organisation en réception de livraison qui nécessitera un élévateur, le camion n'ayant pas de haillon, un local fermé le temps que chaque commune récupère ces panneaux et autres poteaux et des moyens humains.

La commune de Préchac propose le hangar situé dans la maison en vente au carrefour et se renseigne auprès des entreprises locales pour le prêt d'un élévateur – à confirmer.

Il est demandé que la réception et les retraits de matériel soit encadrés par du personnel Cdc.

Madame DEXPERT propose d'organiser dès à présent le renouvellement des lattes.

Rappel des propositions et décisions.

Il est rappelé l'obligation pour chaque commune de faire leur « Déclaration d'Intention de Commencement des Travaux » - DICT.

Les Mises à jour de cette signalétique seront centralisées à la Communauté de Communes. Une fois par an, au printemps, Mme COCURRELLO passera commande de cette mise à jour qui reste financièrement à la charge des communes ou des entreprises concernées, chaque commune en décide. Toutefois, il est précisé que les ajouts de lattes liées à la création d'activité seront pris en charge par la Communauté de Communes.

Madame la Vice Présidente présente un diaporama du Jeu Grand heur nature tel qu'il sera livré fin mars en même temps que la signalétique. Elle souligne le travail exceptionnel de conception des services. Il est rappelé que le principe d'un dépôt de Brevet du principe et du contenu de ce jeu a été adopté.

Madame DEXPERT soumet qu'une journée test soit organisée au printemps autour de ce jeu.

Elle fait appel aux communes pour la mise à disposition de leur personnel afin d'installer les éléments sur le site du Pont Bleu.

Enfin, le projet de « sentier d'interprétation » à Uzeste est également en phase d'être réalisé. Cathy COCURRELLO a rencontré Mme BAUP. Il incombe à la Commune de décider de l'implantation précise des éléments le constituant. Elles rencontreront l'Architecte du CAUE pour être assistées dans cette réflexion. Le matériau préconisé, lave émaillée, s'avère onéreux pour une durée d'une quinzaine d'année, ce point sera retravaillé.

PLU

Madame la Présidente expose que les documents définitifs ne sont toujours pas parvenus à la DDTM pour l'instruction des dossiers.

Il est rappelé que le cabinet Urban Hymns travaille aux documents définitifs et doit fournir des Cédéroms correspondants, la version papier sera réalisée à partir de ces éléments.

Commission 4

Modification du Règlement Intérieur de la Redevance pour l'Enlèvement des Ordures Ménagères

Madame la Présidente rend compte des travaux menés au sein de cette commission et propose au vu des difficultés rencontrées par les services à l'application de cette règle d'y apporter les précisions suivantes ;

Article 1 – Objet de ce règlement intérieur

Le présent règlement a pour objet de définir les conditions d'application de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères sur le territoire de la Communauté de Communes du Canton de Villandraut.

Article 2 – Définition de la redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères

La redevance d'enlèvement des ordures ménagères permet à la collectivité de financer l'ensemble des activités liées à la collecte et au traitement des déchets ménagers et assimilés qu'elle met en œuvre (collecte, déchetterie, traitement,...), la gestion et l'administration de ce service global.

Article 3 – Définition des redevables

Toute personne habitant en résidence principale ou secondaire sur le territoire de la Communauté de Communes du Canton de Villandraut est redevable de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères.

Sont également redevables de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères les professionnels basés ou exerçant sur le territoire de la Communauté de Communes du Canton de Villandraut. Toute chambre louée à l'intérieur de leur logement par des particuliers générera une ou plusieurs parts variables facturées au propriétaire.

Pour les logements liés à une entreprise, le ménage et l'entreprise étant des entités distinctes, une facture sera éditée pour chacun d'entre eux. (Voir article 5 – cas d'exonération partielle ou totale)

Les communes sont considérées comme redevables au titre de leurs activités sur une base forfaitaire par habitant.

Article 4 – Tarifs, catégories et facturation

Le calcul de la REOM comporte :

1. Une part fixe couvrant les charges fixes :

Frais de gestion de la déchèterie,

Adhésion à l'USSGETOM,

Frais de collecte,

Cette part fixe diffère selon que le redevable bénéficie d'une ou deux collectes par semaine.

2. Une part variable couvrant les frais de traitement des OM, proportionnels aux quantités traitées.

Le montant des parts fixes et variables ainsi que les catégories des différents redevables sont arrêtés par délibération chaque année avant le 15 octobre.

Les différentes catégories retenues à ce jour sont indiquées dans le tableau ci-après :

CATEGORIES	C. FIXE	Nbre de Parts	Nombre de parts
		variables	supplémentaires (*)
Résidences secondaires	1	1	
Foyer 1 personne Adulte	1	1	Plus 1/2 part par personne concernée
Foyer 2 pers. Adultes	1	2	Plus 1/2 part par personne concernée
Foyer 3 pers. Adultes	1	3	Plus 1/2 part par personne concernée
Foyer 4 pers. Adultes	1	4	Plus 1/2 part par personne concernée
Foyer 5 pers. Adultes & plus	1	5	
Lieu de vie ou d'accueil			Plus 1/2 part par personne concernée
Boulangerie	1	1	Si activité exercée au domicile exonération de la charge fixe
Boucherie/charcuterie	1	1	Si activité exercée au domicile exonération de la charge fixe
Coiffeur	1	1	Si activité exercée au domicile exonération de la charge fixe
Cercles associatifs	1	1	
Station service	1	1	Si activité exercée au domicile exonération de la charge fixe
Epicerie	1	3	Si activité exercée au domicile exonération de la charge fixe
Artisan	1	2	Si activité exercée au domicile exonération de la charge fixe et exonération des parts variables sur présentation des justificatifs (Art. 5.3)
Hôtel	1		et une 1/2 variable par chambre
Location de chalets	1		et une part variable par chambre
Restaurant Bar	1	5	Si activité exercée au domicile exonération de la charge fixe
Entreprise < 5 salariés	1	2	
Entreprise > 5 salariés	1	10	
CHAMBRE HOTE, et autres formes d'accueil au domicile			et une 1/2 variable par chambre
GITE (activité hors domicile)	1		et une part variable par chambre
CHÂTEAU	1	5	

(*) Sont concernés les enfants de moins de 18 ans et les étudiants hors canton

4.1 - Les avis de paiement de la REOM seront établis par la Cdc et adressés à tous les redevables par la Trésorerie de Bazas. Les paiements seront adressés à la Trésorerie de Bazas selon les modalités habituelles (chèques, espèce, prélèvement automatique,...).

Pour ne plus payer la Redevance des Ordures Ménagères par prélèvements automatiques, il suffira d'envoyer un courrier à la Cdc. A défaut, le prélèvement automatique sera reconduit chaque année.

4.2 - Le conseil communautaire et la Trésorerie de Bazas proposent un règlement par prélèvements automatiques à échéance.

Pour ce faire, il suffit de remplir le formulaire fourni sur demande par la Cdc et de le transmettre accompagné d'un Relevé d'Identité Bancaire (RIB) à la Communauté de Communes du Canton de Villandraut.

4.3 - La Communauté de Communes du Canton de Villandraut peut facturer les gestionnaires de copropriétés et d'H.L.M. pour les occupants des logements qu'ils ont en gestion après les en avoir avertis par courrier avant le 1^{er} janvier de l'année de facturation.

Article 5 – Cas d'exonération partielle ou totale

De fait, est assujéti tout occupant d'un local à usage d'habitation ou professionnel présent dans les lieux le 1^{er} jour du semestre.

Des exonérations peuvent être obtenues :

5.1 - Les logements, déclarés vacants (vides de meubles) auprès du Centre des Impôts ou par les Mairies, sont exonérés.

5.2 - Les enfants scolarisés en internat ou étudiants, à l'extérieur de leur foyer, ne sont comptés que pour une demi-part dans la composition du foyer servant de base de calcul au montant de la redevance sous réserve de justificatif.

5.3 - Ne peuvent bénéficier d'une exonération partielle ou totale que les personnes morales ou professionnelles pouvant démontrer de manière objective leur non utilisation du service. Pour cela, les pièces suivantes doivent être jointes à la demande d'exonération :

- La copie du contrat de collecte et d'élimination des déchets conclus avec une entreprise et,
- La copie du bordereau attestant de l'élimination des déchets.

5.4 - Les personnes morales ou professionnelles exerçant au domicile une activité de prestataire de service non génératrice de déchets ménagers seront dispensées.

5.5 - Le fait de ne pas résider en permanence sur le territoire de la Communauté de Communes du Canton de Villandraut, pour des raisons professionnelles, n'est pas un motif d'exonération.

Article 6 – Vérification des informations et périodicité

Les avis de paiements seront adressés une fois par an courant novembre, les abonnés mensualisés reçoivent un échéancier en janvier.

- Il appartient à l'usager de se manifester pour tout changement. Tout trimestre entamé est dû. Les changements doivent être signalés avant la fin du trimestre civil pour être pris en compte le trimestre suivant.

- En cas de désaccord flagrant, la Cdc maintient sa position sur le nombre de personnes à retenir **ou la qualité du domicile**, le redevable devant apporter la preuve de sa bonne foi.

- Pour compléter les fichiers, nécessaires au calcul de la redevance, ou vérifier leur validité, les services de la Communauté de Communes du Canton de Villandraut pourront faire remplir un questionnaire permettant de compléter, modifier ou confirmer les renseignements connus.

Motifs entraînant modification de l'abonnement	Pièces à fournir à la Cdc
Décès	Extrait d'acte de décès
Naissance	Extrait d'acte de naissance
Départ ou arrivée dans la commune	Si vous êtes propriétaire : Attestation de vente délivrée par le Notaire et Justificatif du nouveau domicile (facture Edf,...) Si vous êtes locataire : Justificatif de départ (Etat des lieux par exemple,...) précisant les coordonnées du propriétaire et Justificatif du nouveau domicile (facture Edf,...)
Logement vacant et vide de tout meuble	Attestation du Centre des Impôts ou de la Mairie
Qualité du domicile Résidence secondaire ou principale	Attestation du Centre des Impôts du domicile fiscal
Fin de location saisonnière	Attestation de la Mairie
Modification du nombre de personnes au foyer	Attestation sur l'honneur du résident précisant le nombre de personnes à prendre en compte.
Enfants en Internat	Certificat de scolarité précisant la qualité de l'élève

Article 7 – Application du règlement intérieur

Les élus et services de la Cdc sont chargés d'appliquer et de contrôler l'application du présent règlement.

Article 8 – Affichage et informations

Le présent règlement sera affiché au siège de la Cdc et dans les communes. Il sera communiqué avec la 1^{ère} facturation et dans un journal info de la Cdc.

Pour toute information complémentaire, s'adresser à la Communauté de Communes du Canton de Villandraut ;

Siège social : Hôtel de ville – 1^{er} étage – 33730 VILLANDRAUT

Services Administratif – Hôtel de ville – 1^{er} étage 33730 NOAILLAN

Mail : ***administration@cc-villandraut.fr***

Tél. : 05 56 25 85 55 – Fax. : 05 56 25 85 56

Ce règlement intérieur s'appliquera avec effet rétroactif soit à la facturation 2010.

Commission 5

Madame CRUSE expose les travaux de la Commission préparatoire à la commission d'attribution des places reportée au 6 avril 2010.

Il a été proposé de modifier l'examen des critères de sélection permettant aux familles d'accéder aux services en rendant les dossiers anonymes. Le RAM reste le guichet unique pour les familles en recherche de modes de garde.

Concernant les modifications du Règlement Intérieur du Multi Accueil, soumises au Médecin PMI, et à valider en prochaine plénière, dans l'attente de son accord, les points suivants ont été précisés :

- Agrément modulable,
- Majoration de 100 % suivant les contrats facturée pour les retards systématiques,
- Protocole du Médecin référent à mettre en place.

Concernant l'accès au multi accueil pour les personnels de la Cdc :

- Le personnel de la Cdc est dans les mêmes droits qu'une famille en demande d'accueil,
- Le personnel du MAC, pour sa part, n'aura pas d'accès à la structure, excepté en cas d'extrême urgence avérée.

Grève des personnels Multi accueil

Il est à noter que le personnel a suivi le mouvement national ce jeudi afin de s'opposer à la réforme dont les mesures phares sont le passage :

- De 8 à 12 enfants pour un personnel,
- De 50 à 65 enfants avec le même personnel,
- De 70 % de personnel diplômé à 50 %.

Madame CRUSE expose que la commission a examiné également :

L'expédition d'un courrier aux commerces locaux pour la livraison de produits frais, ceci devrait éviter à Mme PERROY de se déplacer régulièrement.

L'alarme anti effraction qui reste inefficace - un ou deux élus vivant à proximité de la structure devraient être sollicités.

Convention Eveil Culturel

Madame CRUSE expose que les travaux de cette commission ont également portés sur une proposition de convention avec Eveil Culturel. Cet organisme auquel nous avons déjà adhéré dans le passé, propose des formations gratuites aux personnels, des expositions itinérantes, des malles de jeux, livres,... pour un montant de cotisation annuelle de 1 200 €

Ouï le compte rendu de Mme CRUSE, Madame la Présidente soumet au vote du Conseil Communautaire, qui, à l'unanimité des présents :

- o Autorise Madame la Présidente à signer la convention Eveil Culturel,
- o Dit que les sommes nécessaires sont inscrites au chapitre 65 du Budget Général,
- o Charge Madame la Présidente de toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente.

Cédérom APS

Madame CRUSE présente un film réalisé par les enfants auprès de chaque commune.

Chaque Commune est invitée à consulter ce film, puis à dire ce qu'elle souhaite voir effacer ou à donner son aval. Ce travail sera ensuite rassemblé sur un seul CD qui sera diffusé notamment sur les structures d'accueil et accessible à tout un chacun.

Semaine du développement durable

Madame la Présidente expose que les services n'ont pas eu le temps matériel de préparer une semaine d'activités complètes comme les années précédentes. Néanmoins, afin de nous associer à cette démarche, le 7 avril prochain, une journée porte ouverte à l'ALSH à Villandraut est organisée. Elle invite chacun à y participer.

Commission 6

Madame DEXPERT expose les travaux de cette commission dont le compte rendu figure au dossier de plénière. Outre les points abordés au travers des budgets, elle souligne les modifications apportées au fonctionnement des structures cet été, En matière de :

1. A la base du Pré

- Transport – 3 véhicules loués sur 3 mois
- Embauche de saisonniers – 12 mois au lieu de 10 avec priorité à ceux qui connaissent la structure du Pré, une annonce sera diffusée sur le prochain « Lou Sabitout »,
- La création d'un service technique permettra de réaliser la tonte en interne,

2. Au pont bleu

- Les besoins ont été identifiés et ont fait l'objet d'un planning partagé

3. A la piscine

Madame la Présidente souligne ici le remarquable succès de Krimo BOUZIANE récemment recruté pour l'obtention en seulement deux mois du BNSSA et expose qu'il devrait falloir encore une année pour l'obtention du BEESAN. Il reçoit toutes les félicitations et tous les encouragements de l'assemblée.

Madame la Vice Présidente expose le détail de l'organisation 2010 de cette structure ;

- En période d'ouverture, Krimo assurera le passage du robot (2 h par jour).
- Régie sera assurée par Emilie
- Ménage des vestiaires par le service technique
- Heures d'ouverture: 11h-12h30 pour les groupes et 15h -19h) – planification présence des personnels – Ouverture au public le matin pour nager sur une ou deux lignes d'eau.
- Le bénéficiaire des leçons particulières : BEESAN
- Il sera proposé au BEESAN une chambre à Pompéjac pour le logement (300 € mois, pris en charge par la Cdc)
- Le jour de fermeture sera le lundi
- Les relations avec le camping feront l'objet d'un rendez-vous avec Mme la Présidente, JJ SCHMIT et Olivier SENTILHES.
- Les tarifs 2009 sont maintenus.
- Les familles nombreuses auront un tarif préférentiel – voir Bazas – sur présentation d'un justificatif type Attestation carte Verte Vitale ou livret de famille.

Où le compte rendu de Mme DEXPERT, Madame la Présidente soumet au vote du Conseil Communautaire les tarifs 2010 de ces structures comme suit ;

Base du Pré - 05 56 25 38 65

Parcours	Distance (km)	Durée	Tarif ttc / pers	
			Canoë	Kayak
Bernos-Beaulac à Villandraut *	18	6h30	24 €	27 €
Bernos-Beaulac à Préchac *	11	4h	17 €	20 €
Les Gillets à Villandraut *	11	4h	17 €	20 €
Préchac à Villandraut	7	2h	13 €	16 €
Préchac à Antonion	10	3h00	16 €	19 €
Préchac à Caussarieu	15	4h30	20 €	23 €
Villandraut à Antonion	3	1h	13 €	16 €
Villandraut à Caussarieu	8	2h30	15 €	18 €
Villandraut à Bommès	14	4h	17 €	20 €
Bernos-Beaulac à Bommès *	32	10h30/2 jours	40 €	47 €

Le règlement par carte bancaire ne peut être accepté, nous acceptons les chèques vacances.

Les enfants de 6 à 10 ans, sous la responsabilité d'un adulte et en 3ème place sur l'embarcation, bénéficieront du tarif de 6 € quelque soit le parcours choisi.

Les nuitées sur base sont consenties, sans équipements ni matériels, aux personnes ayant effectué une descente du Ciron aux prix de 2 € par personne.

A partir de 16 personnes de + 10 ans, quelle que soit la descente ou l'embarcation, une réduction de 1 € par personne est appliquée.

Les parcours marqués d'une * nécessitent de gravir un escalier de 33 marches.

Vous n'êtes couverts par les assurances que pour le parcours choisi sur votre titre de règlement.

Vous pourriez être amené à utiliser votre véhicule personnel.

Le port du gilet et de chaussures fermés est obligatoire.

ACTIVITES NAUTIQUES AVEC ENCADREMENT QUALIFIE

Base du Pont Bleu - 05 56 25 86 13

Prestation Brevet d'Etat canoë-kayak (15 personnes maximum / brevet d'état)	Demi-journée enfant	100 €
	Journée	160 €
Prestation Brevet d'Etat canoë-kayak (15 personnes maximum / brevet d'état)	Demi-journée adulte	130 €
	Journée adulte	200 €
Camp Itinérant Adolescents sur 5 jours maximum	Par jour	200 €
Location du matériel / personne	Voir Tarif Location et remise de 15 % sur devis	

ACTIVITES PLEINE NATURE

Course d'orientation	Demi-journée	5 €/pers
Rallye découverte		
Randonnée guidée	Journée	7 €/pers
Jeux traditionnels		
Education à l'Environnement		
Randonnée guidée à thème	Demi-journée	5 €/pers
Jeux natures	Journée	7 €/pers

Ce tarif s'applique à tout groupe à partir de 12 personnes. Tout groupe de moins de 12 personnes sera facturé sur un forfait 1/2 journée de 60 € et journée de 84 €

ACTIVITES EN GESTION LIBRE

Course d'Orientation	Demi-journée	2 €/pers
Volley Ball (2 heures)		20 €/groupe

PISCINE - 05 56 25 34 67

Les Heures d'ouverture de la piscine seront : de 11 H 00 à 12 H 30 et de 15 H 00 à 19 H 00

Les matinées ouverture au public par une ligne d'eau. FERMETURE LE LUNDI

ENTREE PISCINE

EN 2010

Adultes		2,50 €
Enfants moins de 12 ans		1,50 €
Carnet de 10 entrées Adultes		22,50 €
Carnet de 10 leçons collectives		80,00 €
Carnet de 10 leçons individuelles		100,00 €
Carnet de 10 séances aquagym		65,00 €
Brevet de natation 25 m		1,50 €
Famille nombreuse sur présentation d'un justificatif - valable pour 4 personnes et sur 2 Mois		100,00 €

CLSH hors canton 1/2 tarifs soit 0,75 € par enfant

Gratuité pour les CLSH du canton

et gratuité pour 2 accompagnants par groupe CLSH

Gratuit pour les moins de 3 ans ils devront être accompagnés d'un adulte majeur

Du 15 au 30 juin 2009 les scolaires du canton seront reçus gratuitement,
selon Convention passée avec Education Nationale .

Les scolaires hors canton pourront être reçus au prix de 0,75 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, le Conseil Communautaire, décide :

- D'arrêter comme ci-dessus exposé les tarifs 2010 des structures,
- Charge Madame la Présidente de toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente.

Utilisation du DOJO/ALSH

Madame la Vice Présidente expose que ce sujet a également été abordé lors de la dernière commission pour demander la signature de la convention et l'achat des bâches de protection des tatamis estimé à env. 2 700 €.

Echéancier des subventions aux associations

Madame DEXPERT suggère que la réunion se déroule le 30 mars 2010 à 18 H 30 à Noailles.

Questions Diverses

Madame la Présidente fait état d'un appel de ce jour émanant du Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne qui souhaitait connaître les noms des participants à la présentation de l'avant projet de Charte 2012 – 2024 qui se déroulera le 26 mars prochain.

Madame MORLET participe régulièrement à ces réunions.

Laurence HARRIBEY	Jean-Pierre AUROUX
Michel LAGOFUN	Alain CAPS
Josette DUDON	Jeanne-Marie BAUP
Bernard BORDESSOULLES	Maryse BANQUET RENARD
Mireille EDOUARD	
Jean BUNGERT	Roselyne LALANNE
Marielle CRUSE	
Sophie BONNIN	Véronique LAGARDERE
Isabelle DEXPERT	Jean-Claude PREVOTEAU
Mireille MORLET	